



Liberté Égalité Fraternité



Édito





Je vous invite à découvrir le rapport d'activité de la DREETS Occitanie pour l'année 2022. Les actions présentées dans ce document témoignent de l'engagement des agents pour répondre aux trois grandes missions de la DREETS : protéger, accompagner, développer.

Protéger les travailleurs, en renforçant la prévention des risques professionnels, dans le cadre du nouveau plan régional santé au travail. Protéger les consommateurs soumis à l'inflation, en priorisant nos contrôles au titre du droit de la consommation sur les secteurs les plus importants pour le pouvoir d'achat. Protéger les personnes vulnérables, par exemple en contribuant à l'accueil, à l'hébergement et à l'insertion des personnes fuyant les combats en Ukraine.

Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, avec le lancement du contrat d'engagement jeune. Accompagner les entreprises frappées par les hausses des prix des matières premières et énergétiques, et celles confrontées à des difficultés de recrutement ou mutations économiques, avec l'installation du réseau national des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP).

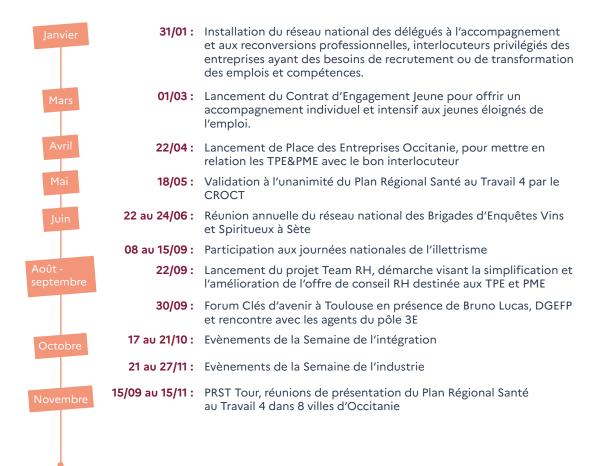
Développer les compétences professionnelles en promouvant les aides à l'apprentissage et en soutenant la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Développer enfin une économie régionale plus innovante et décarbonée, avec le plan d'investissement France 2030.

En 2023, la DREETS restera mobilisée au service de nos concitoyens et de nos entreprises, dans le cadre de nouveaux défis à relever, qu'il s'agisse de renforcer la résilience de l'économie régionale, de lutter contre les fraudes, de développer la prévention en matière de santé au travail, de mieux répondre aux besoins de compétences dans le cadre de France Travail, de concevoir la nouvelle génération des contrats de villes, ou encore d'approfondir la lutte contre la pauvreté avec le futur Pacte des solidarités.

Bonne lecture!

Julien TOGNOLA, directeur régional





Protéger l'économie, les entreprises et l'emploi





Investir dans l'industrie de demain

Le plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. La moitié des financements sont destinés aux actions de décarbonation de notre économie, et l'objectif que 50% des crédits bénéficient à des acteurs émergents a été acté.

Dès 2022, plus de 8 milliards d'euros ont été mobilisés au niveau national pour structurer les écosystèmes industriels et transformer durablement des secteurs clés de notre économie par l'innovation, l'industrialisation et la recherche.

Avec 184 projets pour plus de 547 millions d'euros d'aides de l'Etat, la région Occitanie est la troisième région sur le podium (hors France 2030 régionalisé, fonds propres et aides guichet BpiFrance).

Les acteurs locaux ont saisi cette formidable opportunité pour consolider l'industrie régionale et accélérer sa décarbonation, renforcer l'innovation dans les secteurs émergents et donner un coup de pouce décisif aux startups issues de la recherche régionale. En lien avec le SGAR, le service économique de l'Etat en région de la DREETS assure la diffusion de l'information relative aux appels à projets, accompagne les porteurs et contribue à faire émerger des projets ambitieux sur les volets aéronautique (avion bas carbone), spatial, hydrogène, santé, intelligence artificielle, mais également dans les domaines des énergies renouvelables, du nucléaire et du numérique.



Cible 2023

- Accompagner les entreprises régionales face à la hausse des prix de l'énergie;
- Soutenir la décarbonation de l'industrie en partenariat avec l'ADEME;
- Accompagner les entreprises régionales dans leurs projets d'innovation dans le cadre de France 2030.



Atténuer l'impact des crises sur l'industrie régionale

Les conséquences du conflit ukrainien (contexte inflationniste, difficultés d'approvisionnement en matières premières et en énergie, hausse des coûts de l'énergie) ont fortement impacté les entreprises régionales. Le Service économique de l'Etat en région a assuré un suivi des entreprises concernées et des filières industrielles, notamment le numérique, l'aéronautique, le spatial, la santé ou les énergies renouvelables. Le service diffuse auprès de l'écosystème économique régional (entreprises, clusters, pôles de compétitivité, réseaux consulaires, collectivités et organisations professionnelles) les mesures de soutien mises en place par le gouvernement à destination des entreprises impactées.

Les entreprises industrielles qui rencontrent des difficultés financières sont orientées vers les deux Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) chargés de mobiliser les aides de l'Etat et d'accompagner la restructuration des entreprises lorsque c'est nécessaire.

Les crises révèlent de façon aigüe l'enjeu de sauvegarde et de sécurisation de l'information sensible face aux risques de cyberattaques notamment. Les délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques se sont mobilisés pour sensibiliser et accompagner les entreprises les plus exposées.



Les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles, interlocuteurs privilégiés des entreprises sur le terrain

Constitué de 14 agents, au niveau départemental et régional, le réseau des DARP a été créé pour accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques et ayant des besoins de recrutement, de transformation des emplois et des compétences. Les délégués vont à la rencontre des entreprises et les aident à se saisir des dispositifs (FNE-Formation, Pro-A, PCRH, Transitions collectives, etc.) mis à disposition par l'État. Ils sont les ambassadeurs du dispositif Transitions collectives, parcours de formation destiné à anticiper et accompagner la reconversion des salariés.

Ils travaillent en lien étroit avec les autres acteurs sur les territoires : Pôle Emploi, Conseil régional, OPCO, branches professionnelles et partenaires sociaux.



Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi

Malgré la reprise économique et les tensions de recrutement dans certains secteurs, trop de jeunes peu ou pas qualifiés ne sont pas en mesure de trouver seuls un emploi. Dans la continuité du plan #1 jeune 1 solution, le Gouvernement a lancé le 1er mars, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) destiné à accompagner ces jeunes les plus éloignés de l'emploi, avec notamment un conseiller dédié qui les suit tout au long de leur parcours, et un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités. Le CEJ est mis en oeuvre par Pôle emploi et les missions locales. L'accompagnement est assorti du versement d'une allocation destinée à sécuriser le parcours. En Occitanie, près de 34000 jeunes ont été accompagnés en 2022 par ce dispositif, dont 2 300 jeunes en rupture.

Les services de l'Etat continuent de soutenir le développement de l'apprentissage, qui a atteint en 2022 son plus haut niveau jamais atteint.

En parallèle, la DREETS a poursuivi les actions en faveur des demandeurs d'emplois de longue durée, en augmentant le nombre de postes dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avec la création de 150 postes supplémentaires pour un total de 6 225 en Occitanie. Concernant les travailleurs handicapés, 1 944 postes sont ouverts dans les entreprises adaptées. Les travaux autour du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés 2021-2025 ont été confortés avec la prise en main de son animation par l'AGEFIPH dans le cadre d'une convention signée en 2022.



Cible 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du plan de lutte contre les tensions de recrutement
- Déployer une offre de service dédiée aux publics les plus éloignés de l'emploi
- Prévenir la désinsertion professionnelle des séniors
- Préparer le déploiement de France Travail



Lutter contre les tensions de recrutement

Déjà sensibles en 2021, les difficultés de recrutement confirmées en 2022 dans de nombreux secteurs d'activité ont conduit au déploiement du plan d'action relatif à la lutte contre les tensions de recrutement. Ce plan opérationnel prévoit plusieurs actions coordonnées des services de l'Etat, en lien avec le Conseil régional et Pôle Emploi, sur la base de 6 axes :

- renforcement de l'attractivité des métiers: que ce soit dans les secteurs de l'industrie, du sanitaire et social, de l'aide à domicile, des hôtels-cafés-restaurants, ou du BTP, de nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées par les acteurs occitans;
- accompagnement des entreprises dans leurs démarches de recrutement : le dispositif Prestation Conseil RH a été mobilisé pour plus de 400 entreprises;
- développement des outils de flexibilité dans la mobilisation de la main d'oeuvre : l'appel à manifestation d'intérêt pour la promotion des groupements d'employeurs a connu un grand succès, avec 29 projets soutenus pour un montant total de plus d'un million d'euros ;
- mobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée par Pôle Emploi;
- adaptation des compétences : l'appel à manifestation d'intérêt permanent «compétences et métiers d'avenir» du plan d'investissement France 2030, opéré conjointement par l'Agence nationale de la recherche et la Caisse des dépôts et consignations, a distingué 12 lauréats occitans, avec un montant d'aide allant de 56 000€ à plus de 16 millions d'euros ;
- levée des freins périphériques d'accès à l'emploi, notamment au travers des dispositifs d'aide à la mobilité et à la garde d'enfants des demandeurs d'emploi, conçus et mis en oeuvre par le Conseil régional sur la base des financements issus du Pacte régional d'investissement dans les compétences.





Le service régional de contrôle mobilisé dans la lutte contre les fraudes au compte personnel de formation

Face à une forte augmentation du nombre d'organismes de formation déclarés en Occitanie (12 000 organismes actifs, dont 261 CFA), le Service régional de contrôle de la formation professionnelle et politique des titres professionnels (SRCTP) a renforcé son action pour vérifier la conformité des actions de formation réalisées avec la réglementation. Il contrôle notamment des actions dispensées aux titulaires d'un compte personnel de formation (CPF), aux apprentis et les actions conventionnées dans le cadre du FNE formation.

Le SRCTP travaille ainsi en coordination avec la DGEFP, les autres DREETS, la Caisse des dépôts et consignations, les financeurs de formation, OPCO, Pôle emploi, les certificateurs, les Parquets, l'URSSAF, la DDFiP.

En prévention des fraudes, le service est particulièrement vigilant dans l'instruction des déclarations d'activité des organismes de formation.

En 2022, le SRCTP a instruit 3 109 nouvelles déclarations ; 837 enregistrements ont été refusés ; 9 911 bilans pédagogiques et financiers ont été enregistrés et 949 enregistrements d'activité d'organismes de formation ont été déclarés caducs.





Le FSE+ en cours de déploiement

Une enveloppe de plus de 179 millions d'euros est mobilisée en Occitanie au titre de la programmation 2021-2027 du fonds social européen. C'est la 4^{ème} enveloppe de métropole. Elle est orientée majoritairement sur deux priorités :

- « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion » pour 70% de l'enveloppe ;
- « Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative » pour 23%.

L'année 2022 a été consacrée à la préparation du déploiement de cette nouvelle programmation, notamment aux travaux de conventionnement avec les 11 organismes intermédiaires qui porteront le volet « insertion » de la programmation : les départements de l'Ariège, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ainsi que Toulouse-métropole.

La DREETS porte directement les appels à projet au titre de l'Aveyron, du Gers et de la Lozère.

Par ailleurs, sur le volet « jeunes », le service FSE a préparé deux appels à projets, l'un destiné à la lutte contre le décrochage scolaire », déployé en décembre, et l'autre à l'insertion professionnelle des jeunes, qui sera publié au cours du 1^{er} trimestre 2023.





Handicap

86 entreprises adaptées financées employant 4 163 personnes



Plus de **5750** aides au postes conventionnés au sein de plus de **420** structures d'insertion par l'activité économique

Protéger les personnes les plus vulnérables





Cible 2023

Maintenir des capacités d'hébergement temporaire pour les personnes déplacées d'Ukraine et coordonner les actions pour leur meilleure intégration (logement, emploi).



Personnes déplacées d'Ukraine le défi de l'hébergement et du logement

10 000. C'est le nombre de ressortissants ukrainiens accueillis en Occitanie dans le cadre du dispositif national de solidarité. La priorité a consisté à héberger ces ménages fuyant les conflits armés, qui se sont vu octroyer la protection temporaire de l'Union européenne.

Près de la moitié d'entre eux ont été pris en charge dans le cadre des dispositifs pilotés par l'État, par les collectivités territoriales, ou hébergés chez des citoyens, nombreux à avoir proposé un toit à ces familles. Plus de 700 logements ont également été mobilisés, notamment dans le parc social vacant. Cette population de personnes déplacées est composée à 80 % de femmes avec une forte représentation de la tranche d'âge 30-59 ans. 1 600 enfants et adolescents sont actuellement scolarisés.

En outre, 1376 bénéficiaires de la protection temporaire se sont inscrits à Pôle emploi, et un peu plus de 1000 personnes ont trouvé un emploi, dont un tiers dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, en forte tension dans la région.

Ces chiffres résultent d'une large mobilisation engagée dès le 24 février 2022. Les services des DDETS-PP, sous l'autorité des préfets de départements, ainsi que la DREETS et la DREAL se sont fortement investis aux côtés du SGAR dans la gestion de cette crise, suivie conjointement au niveau national par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la direction générale des étrangers en France (DGEF).



Améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et favoriser l'intégration des étrangers primo-

l'intégration des étrangers primoarrivants par une offre individualisée d'accompagnement

Le renforcement de la coordination entre l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les établissements et centres sociaux en matière de repérage des publics et d'adaptation des capacités d'accueil a permis de faire progresser les conditions d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile en Occitanie. Le recours à l'hôtel a diminué de 90% depuis 2019. Les efforts d'adaptation du parc à la typologie du public se poursuivent pour en optimiser le taux d'occupation.

En outre, un travail sur l'évaluation de la qualité de la prise en charge en CADA et CPH a été lancé en fin d'année, sous le pilotage de la MRIICE, dans la perspective d'établir un référentiel régional et de valoriser les bonnes pratiques.

Par ailleurs la mobilisation pour une insertion durable des réfugiés dans la société française se poursuit. Après une phase expérimentale, le nouveau dispositif d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) a été déployé sur trois départements de la région (Gers, Pyrénées-Orientales, Gard).

Enfin, les actions d'intégration professionnelle ont été renforcées avec la signature, dans chaque département, d'une convention entre l'Etat, l'OFII et les partenaires du Service public de l'emploi déclinée sous la forme d'une feuille de route. Le dispositif HOPE, confié à l'AFPA et mis en lumière lors de la semaine de l'intégration a notamment permis l'accompagnement vers l'emploi de 132 réfugiés répartis sur 11 sessions de formation.



Cible 2023

- Renforcer le parc d'hébergement avec l'ouverture de 568 nouvelles places de CADA, CAES et CPH, portant la capacité totale du dispositif régional d'accueil des demandeurs d'asile à 9 168 places.
- Déployer dans cinq départements supplémentaires le guichet unique AGIR d'accompagnement global des réfugiés.



De la rue au logement :

une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile stable

Le plan quinquennal Logement d'abord est arrivé à son terme fin 2022 avec des résultats toujours très positifs pour l'Occitanie en matière d'attribution de logements sociaux, tant en faveur des personnes issues de l'hébergement généraliste que des ménages sans abri ou en habitat de fortune. En matière d'intermédiation locative, la région a dépassé ses objectifs avec la création de 2 769 places depuis 2018. Dans un contexte compliqué par la crise sanitaire et son impact sur le secteur de la construction, 551 places de pensions de familles ont été créées depuis 2018 dont 44 % livrées en 2022.

La mise à l'abri des publics les plus vulnérables reste au cœur des enjeux, avec une demande sociale demeurant très forte et un niveau de tension important pesant sur le n° d'urgence 115. En fin d'année, les préfets de département ont mobilisé l'ensemble des acteurs pour mettre à l'abri un maximum de familles conformément à l'instruction du ministre délégué à la ville et au logement relative à la gestion de la période hivernale et au plan d'urgence des enfants à la rue.



Un nouveau cadre régional pour mieux accompagner les majeurs protégés

Curatelle, curatelle renforcée ou tutelle : plus de 68 000 personnes majeures sont aujourd'hui concernées en Occitanie par une mesure de protection. L'élaboration du nouveau schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales a mobilisé, tout au long de l'année, plus d'une centaine de mandataires, juges et représentants des collectivités et des services déconcentrés de l'Etat. Leur objectif partagé : améliorer la programmation des besoins, la régulation de l'offre et la qualité de l'accompagnement.



Cible 2023

- Poursuivre la transformation du parc d'hébergement d'urgence et le renforcement de la contractualisation pluriannuelle dans une logique de fluidification des parcours.
- ► En coordination étroite avec l'ARS, déployer des solutions adaptées à la prise en charge des publics à besoins spécifiques tels que les femmes victimes de violences, grands marginaux et personnes sans abri souffrant de troubles psychiques sera poursuivi.
- Accompagner la mise en œuvre des nouvelles feuilles de route des SIAO.



L'accès aux droits : une priorité de la lutte contre la pauvreté

La situation sociale des publics les plus vulnérables a été aggravée par l'inflation touchant au premier rang les ménages les plus modestes et accroissant le recours aux dons alimentaires. 20 nouvelles associations distributrices ont obtenu une première habilitation.

Afin de prévenir le surendettement des ménages, 21 Points Conseil Budget ont bénéficié d'un renouvellement de leur label et 6 d'entre eux ont été retenus par l'échelon national pour expérimenter un nouveau dispositif intitulé « aide budget » qui facilite la détection la plus précoce possible des difficultés financières éprouvées par certains publics, en mobilisant de manière transversale différentes catégories d'acteurs tels que les établissements bancaires, fournisseurs d'énergie et bailleurs sociaux. De plus, une initiative régionale a également été engagée en partenariat avec les DDETS-PP de manière à améliorer la connaissance et la structuration de l'offre de domiciliation, service préalable à toute démarche administrative pour les personnes sans domicile stable.

Enfin, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et les services de la DREETS ont lancé en juillet un appel à projets. Le comité régional de sélection a retenu 74 projets permettant de soutenir les actions des groupes régionaux de travail organisés dans le cadre de la Stratégie à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, d'améliorer la formation des professionnels de la petite enfance et de décliner territorialement la politique relative aux 1 000 premiers jours de l'enfant pour un montant total d'aides de 2 373 786 €.



Cible 2023

- Prolonger la contractualisation avec les départements dans le cadre des CALPAE en 2023.
- Établir le bilan quinquennal de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Poser les bases des futurs pactes locaux de solidarités qui remplaceront les actuelles CALPAE à compter de 2024.
- Préparer la nouvelle génération des contrats de villes.



La DREETS organise les examens, les jurys, les commissions de reconnaissance des compétences et délivre les autorisations d'exercer pour les métiers paramédicaux et sociaux.

Elle contribue ainsi à la mise en œuvre des politiques sociales et au fonctionnement du système de santé, dans un contexte très tendu sur les ressources humaines dans ces secteurs.

Dans le secteur des formations paramédicales, 38 jurys régionaux et examens se sont tenus. Au total on compte 5 575 nouveaux diplômés pour les métiers d'infirmiers, puéricultrices, cadres de santé, auxiliaires de puériculture, ergothérapeutes, ambulanciers, aides-soignants, psychomotriciens, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes ... dont 2 226 aides-soignants, métier le plus en tension, soit une augmentation de 34% sur les 3 dernières années.

38 commissions régionales d'autorisation d'exercice se sont tenues et ont permis de faire entrer dans le système de soins 262 diplômés paramédicaux européens. 82 % sont des masseurs-kinésithérapeutes.

Dans le secteur social, 31 sessions d'examen post-formation et par la voie de la VAE ont été organisées pour 2 218 candidats. Les jurys de travail social ont permis de diplômer 1869 travailleurs sociaux, dont 1221 accompagnants éducatifs et sociaux, 176 éducateurs de jeunes enfants, 148 assistantes de service social, 169 assistants familiaux et 98 responsables d'unité d'intervention sociale.





245 associations d'aide alimentaire habilitées en 2022



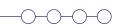
8 600 places d'accueil mobilisables dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA)



11 254 places d'hébergement d'urgence financées en moyenne chaque soir (hors DNA)

T

Protéger les salariés





Mieux vivre au travail

Le 18 mai à Lézignan-Corbières, le 4ème Plan Régional Santé Travail Occitanie (PRST), outil partenarial au service de la santé au travail, a été validé à l'unanimité par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail en présence des pilotes des actions.

À partir d'un diagnostic territorial, 16 actions opérationnelles et 2 actions supports ont été définies pour améliorer la prévention des risques professionnels.

Afin d'initier le dialogue avec les entreprises du territoire et pour mieux faire connaître leurs actions, les acteurs de la prévention coordonnés par la DREETS ont organisé un « PRST Tour ». Du 15 septembre au 15 novembre 2022, 8 rendez-vous de proximité dans 8 départements d'Occitanie ont été organisés pour lancer le PRST 4.

Les acteurs de la prévention ont abordé les principaux axes de ce nouveau plan tels que la prévention des accidents du travail graves et mortels, la santé au travail des femmes, l'attractivité des métiers et les conditions de travail.

Des entreprises ou associations de divers secteurs d'activité ont fait part de leur expérience, ainsi que l'ensemble des partenaires du PRST : services de prévention et de santé au travail, CARSAT, ARACT, OPPBTP, MSA, DREETS, CAP EMPLOI, AGEFIPH. Le PRST Tour a réuni plus de 500 participants dont plus de 30% d'entreprises.



Cible 2023

- Poursuivre le PRST Tour afin d'aller à la rencontre des entreprises dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de l'Ariège.
- Renforcer les actions de prévention de la désinsertion professionnelle en lien avec les services de prévention et de santé au travail et les partenaires du PRST.





Le 1^{er} avril, la loi pour renforcer la prévention en santé au travail est entrée en vigueur

En 2022 l'activité du pôle T de la DREETS a également été marquée par la mise en oeuvre des nouveaux textes issus de la loi du 2 août 2021 relative à la santé au travail.

Depuis le 1er avril 2022, les services de santé au travail (SST) sont devenus les services de prévention et de santé au travail (SPST). Un décret du 26 avril précise l'extension de leurs missions : évaluation et prévention des risques professionnels, prévention de la désinsertion professionnelle, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé, actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, campagnes de vaccination et de dépistage, conseils en matière de conditions de télétravail...

Les médecins inspecteurs du travail se sont mobilisés pour informer les SPST sur le nouveau cadre réglementaire, qui devra être décliné dans les futures conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens des SPST dans les prochains mois.

T



Les unités de contrôle territoriales veillent au respect du droit du travail

Avec plus de 23 750 interventions au cours de l'année, l'Occitanie réalise 10,2 % des interventions nationales. Les contrôles visent notamment à garantir le respect des règles relatives à la lutte contre le travail illégal, à la santé et sécurité au travail (prévention des chutes, prévention des risques liés à l'amiante, ...) ou encore à la réduction des inégalités. Les agents de contrôle ont également été mobilisés sur une action nouvelle de lutte contre la précarité au travail avec plus de 900 contrôles sur cette thématique.

34 % des interventions des agents de contrôle ont eu lieu dans des entreprises de moins de 50 salariés, principalement dans les secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce. Près de 65% des interventions ont eu lieu sur site, dans 13 894 établissements distincts regroupant plus de 550 000 salariés. Sur les 4 567 enquêtes réalisées, 1 060 enquêtes concernent des accidents du travail et 2 029 enquêtes des licenciements de salariés protégés.

86 % des interventions donnent lieu à une suite. Parmi la diversité des suite possibles, les lettres d'observations, qui rappellent la règlementation, représentent la grande majorité. Le conseil est ainsi privilégié avant toute éventuelle mesure coercitive.

Par ailleurs, 464 procès-verbaux ont été dressés, 52 signalements aux parquets réalisés, 66 transactions pénales proposées, 389 décisions d'arrêt de chantier et 359 mises en demeure prononcées.

En outre, depuis 2014, le système d'inspection du travail peut réprimer certains manquements relatifs au détachement international à la durée du travail, à la rémunération ou à la santé-sécurité depuis 2016, par des sanctions administratives (amendes, fermetures administratives). 94 décisions de sanctions administratives ont été notifiées. Près de 600 000 euros d'amendes ont été notifiées et mises en recouvrement. Le montant moyen par décision est d'environ 1 500 €. Les sanctions administratives ont porté principalement sur la durée du travail, les prestations de service internationales et la carte BTP.



Les services de renseignement en droit du travail participent à la garantie des droits fondamentaux des travailleurs

Les services de renseignement en droit du travail sont un élément essentiel du système d'inspection du travail. La connaissance par les salariés de leurs droits vient conforter l'action des agents de contrôle sur le terrain et les sujets exprimés par les usagers sont capitalisés pour faire émerger des problématiques particulières qui nécessiteraient une action spécifique de contrôle. Une quarantaine d'agents des services de renseignement en droit international du travail travaillent ensemble sur la plateforme téléphonique régionale et répondent à un numéro unique (0 806 000 126).



51 501 demandes de renseignements en droit du travail ont été traitées et enregistrées



71% par téléphone



16,5% par courriel



12,5% lors des rendez-vous physiques



Cible 2023

Décliner au niveau régional le nouveau plan national d'action pluriannuel de l'inspection du travail sur la base d'un diagnostic territorial réalisé dans chaque département.



Protéger les consommateurs





Le service concurrence du pôle C a pour objectif de garantir un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

À cet égard, la lutte contre les retards de paiement inter entreprises constitue un enjeu majeur en particulier pour les TPE-PME. Après deux années marquées par la crise sanitaire durant lesquelles le pôle C a adapté ses contrôles et les sanctions mises en œuvre, l'année 2022 marque le retour aux pratiques habituelles. 7 procédures de sanctions ont été lancées pour un montant cumulé de 347 000 € et d'autres dossiers initiés en 2022 donneront leurs résultats en 2023.

Par ailleurs, le respect de l'équilibre des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, notamment au regard des dispositions des lois « EGAlim 1 et 2 » a fait l'objet d'une veille active permanente. Les services du pôle C sont notamment intervenus auprès de certains fournisseurs dans le cadre d'une enquête nationale relative aux nombreux abus constatés en matière de pénalités logistiques de la part de plusieurs enseignes de la grande distribution.

En matière de pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de position dominante), 23 indices ont été établis avec l'appui des directions départementales, dont 16 sur la commande publique.





En début d'année, les autorités ont lancé plusieurs alertes pour le retrait de certains produits alimentaires faisant courir des risques graves pour la santé des populations. Les agents de la DGCCRF ont été mobilisés pour contrôler le retrait effectif de ces produits dans les points de vente.

Le site internet RappelConso contribue à l'information des consommateurs sur ces alertes de produits dangereux : photo du produit, marque, numéro de lot le cas échéant, distributeur, zone géographique, risque encouru, démarche à suivre si l'on possède chez soi le produit rappelé.

RappelConso a été créé il y a un an à l'initiative des ministères chargés de l'Économie, de l'Alimentation et de la Transition écologique. Il contribue à une meilleure protection des consommateurs, à l'instar d'autres outils numériques comme RéponseConso, service centralisé de gestion des demandes des consommateurs et SignalConso pour le règlement amiable des litiges.



Cible 2023

- Accompagner la mise en place de la nouvelle police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments (transfert des compétences du ministère de l'économie et des finances vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation).
- ▶ Protéger les consommateurs et accompagner les entreprises dans la transition écologique : vérifier les allégations environnementales des services et des produits ;
- ▶ Orienter l'action de protection des consommateurs vers les secteurs les plus impactants pour le pouvoir d'achat ;
- ► Mieux réguler les nouveaux secteurs de l'économie et les marchés : pratiques commerciales des plateformes en ligne dans leurs relations commerciales avec leurs fournisseurs ;
- ► Investiguer et réguler les pratiques des acteurs de l'économie numérique, notamment les pratiques commerciales des influenceurs.



Vins et spiritueux : l'enjeu de la traçabilité

La brigade d'enquête vins et spiritueux (BEVS) a réalisé 284 contrôles dans des établissements vitivinicoles pour rechercher les fraudes en matière d'étiquetage, de composition des produits et en matière de traçabilité. L'activité s'est concentrée sur les enquêtes complexes visant à la mise au jour des pratiques les plus dommageables au secteur : francisation de vins ou substitution de vins sous signes de qualité par des vins de qualité inférieure.

Si le marché des produits vitivinicoles satisfait majoritairement aux exigences réglementaires, les anomalies relevées portent le plus souvent sur le défaut de traçabilité des produits, des erreurs d'étiquetage, ou des pratiques œnologiques non conformes. Sur les 195 prélèvements analysés en laboratoire, plus d'un tiers sont considérés comme non conformes. Les anomalies constatées ont donné principalement lieu à des avertissements et à des injonctions de mise en conformité. Pour les dossiers les plus importants, des procédures pénales ont été transmises à l'autorité judiciaire.

Enfin, comme chaque année, la BEVS a participé pendant les vendanges à une enquête spécifique intitulée « Elaboration de la banque de données isotopiques ». Des raisins prélevés dans les vignobles pendant les vendanges sont envoyés au Service commun des laboratoires de la DGCCRF qui réalise leur microvinification puis une analyse permettant d'établir les caractéristiques du vin obtenu. Ces profils sont enregistrés dans une banque européenne de données destinée à servir de référence aux analyses isotopiques des produits vitivinicoles prélevés ultérieurement au stade de la production ou de la distribution. Dans ce cadre, la BEVS a visité 44 établissements et réalisé 84 prélèvements. Les références servent à détecter des fraudes, par exemple d'éventuelles falsifications (mouillage, chaptalisation) ou tromperies sur l'origine ou le millésime des vins.



Garantir la conformité des instruments de mesure

Les agents du service de métrologie légale ont participé, de septembre à fin octobre, à une opération nationale de contrôle des installations de mesurage des volumes de carburant, initiée par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. 922 instruments ont été contrôlés de manière inopinée dans 142 stations-services. Le taux de refus de 8,2% démontre un parc d'instruments plutôt bien suivi (le taux de refus moyen, toutes catégories d'instruments confondues, est de 9,7%).

Les 76 instruments refusés pour dépassement de l'échéance de la vérification périodique, ou pour défaut de justesse de l'instrument à la suite d'essais métrologiques, ont été revêtus d'une vignette rouge visible du consommateur. Ces instruments refusés devront être vérifiés par un organisme agréé avant de pouvoir être utilisés à nouveau. Un détenteur a fait l'objet d'une amende administrative.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération d'initiative régionale, le service métrologie a contrôlé plus d'une trentaine d'instruments de pesage de portée supérieure à 5 tonnes déclarés hors service dans l'attente d'une réparation ou d'une vérification réglementaire et donc non utilisables. 15% de ces contrôles ont mis en évidence des non conformités et 2 procédures d'amende administrative ont été engagées.





7 933 entreprises contrôlées



1 356 prélèvements à des fins d'analyse de produits alimentaires.



206 prélèvements à des fins d'analyse de produits non-alimentaires.



7 934 instruments de mesure contrôlés, pour 3 120 sites contrôlés



329 visites d'organismes agréés pour le contrôle des instruments de mesure



1 170 avertisssements adressés aux entreprises à la suite de contrôles.



299 dossiers pénaux transmis à l'autorité judiciaire



€ 219 amendes administratives notifiées en application du code de la consommation pour un montant de 546 000 €.



7 amendes administratives notifiées pour non-respect des délais de paiement, pour un montant total de 347 000 €.



Le Service Etudes-Statistiques-Evaluation, une force pour l'observation

une force pour l'observation économique et sociale

Le SESE réalise des analyses statistiques et des études pour éclairer les politiques régionales dans le champ de l'économie, de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Fort de sa capacité d'expertise dans le domaine de la statistique, il contribue au débat public régional en développant des collaborations et des partenariats avec d'autres services d'études en région (Insee, Pôle emploi, CARIF-OREF, ...).

L'ensemble des publications du SESE sont disponibles sur le site de la DREETS, en particulier :

- les données trimestrielles sur le marché du travail ;
- une note de conjoncture sur l'emploi, le marché du travail et les mesures d'accompagnement des mutations économiques;
- des chiffres clés annuels sur l'ensemble des champs relevant de la compétence de la DREETS;
- des synthèses thématiques de la situation régionale sur divers sujets d'actualité relevant de ces mêmes champs: politiques de l'emploi, santé au travail, dialogue social, évolutions territoriales, cohésion sociale, etc.



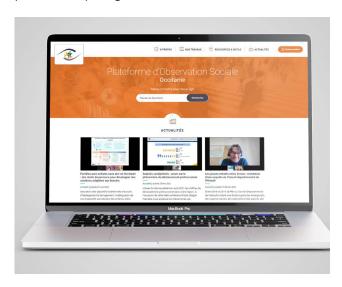




La plateforme d'observation sociale,

un réseau partenarial pour développer la connaissance

Animée par la DREETS, la plateforme d'observation sociale (POS) est un réseau de partage et de promotion des travaux menés dans le champ de la cohésion sociale. Elle permet aux acteurs de l'analyse et de l'observation de présenter et partager leurs travaux.



Le 15 novembre, les partenaires de la POS se sont réunis à Carcassonne pour échanger sur le thème des « Jeunes en souffrance, l'expression et les raisons de leur mal-être, des pistes pour y remédier ».



En outre, la POS a organisé 3 webinaires en 2022 :

- Les jeunes enfants et les écrans : restitution d'une enquête du Conseil départemental de l'Hérault,
- Salariés surdiplômés: zoom sur le phénomène du déclassement professionnel,
- Familles avec enfants sans abri en Occitanie: des récits de parcours pour développer des solutions adaptées aux besoins.





Site web: https://pos-occitanie.fr/



Le réseau **DREETS - DDETS(PP) - DDPP**



La DREETS au service de l'économie, l'emploi, de la solidarité, et de la protection des travailleurs et des consommateurs

Au niveau régional, la DREETS est l'interlocuteur unique pour toute question concernant :

- la politique du travail et l'inspection du travail;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs;
- le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises;
- la politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle);
- les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement);
- les actions sociales et économiques de la politique de la ville;
- le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux;
- la formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de région et de la Direction générale du travail, s'agissant de l'inspection du travail.

Elle est composée de 4 pôles :





Pôle «Entreprises, Emploi et Economie»

Pôle «Cohésion sociale, Formation, Certification »

ainsi que d'un cabinet et d'un secrétariat général.

+ DE 650 M€ pour les politiques publiques portées par le réseau en 2022

Les DDETS - DDETSPP et DDPP

au coeur des territoires

Au niveau départemental, la DREETS pilote, anime et coordonne les politiques publiques en matière de développement de l'emploi, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables, d'intégration qui sont mises en oeuvre dans les :

- Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) et Directions départementales de la protection des populations (Ddpp) dans les départements du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales,
- Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (Ddetspp) dans les autres départements.

Ces directions sont placées sous l'autorité des préfets de département, à l'exception des missions relatives à l'inspection du travail qui sont sous l'autorité du directeur régional de la DREETS.

La DREETS Occitanie, ce sont 260 agents répartis :

90
Montpellier

170
Toulouse

Les DDETS / DDETSPP / DDPP, ce sont 700 agents dans les 13 départements

Glossaire



AFPA - Agence pour la formation professionnelle des adultes

AGEFIPH - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AGIR - Accompagnement global et individualisé des réfugiés

AHI - Accueil, hébergement, insertion

AMI - Appel à manifestation d'intérêt

ARACT - Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARML - Association régionale des missions locales

ARS - Agence régionale de santé

BEVS - Brigade d'enquête vins et spiritueux

CADA - Centre d'accueil de demandeurs d'asile

CAES - Centre d'accueil et d'examen des situations administratives

CALPAE - Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi

CARSAT - Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCI - Chambre de commerce et d'industrie

CEJ - Contrat engagement jeune

CFA - Centre de formation d'apprentis

CHRS - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHU - Centre d'hébergement d'urgence

CODER-ETS - Comité départemental et régional - Emploi, Travail, Solidarités

CODER-PP - Comité départemental et régional - Protection des populations

CPH - Centre provisoire d'hébergement

CPF - Compte personnel de formation

CREAI-ORS - Centre régional d'études, d'actions et d'informations - Observatoire régional de la Santé

CROCT - Comité régional d'orientation des conditions de travail

CRP - Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises

DARP - Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles

DDETS - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DDETSPP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDFIP - Direction départementale des finances publiques

DDPP - Direction départementale de la protection des populations

DGCCRF - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGE - Direction générale des entreprises

DGEF - Direction générale des étrangers en France

DGEFP - Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

DIHAL - Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Glossaire



EA - Entreprise adaptée

EGAlim - États généraux de l'alimentation

FNE - Fonds national pour l'emploi

FSE - Fonds social européen

GEIQ - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

HOPE - Hébergement - Orientation - Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées

HCR – Haut commissariat aux réfugiés

MRIICE - Mission régionale interdépartementale de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation

MSA - Mutualité sociale agricole

OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration

OPCO - Opérateurs de compétences

OPPBTP - Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PCRH - Prestation conseil ressources humaines

POS - Plateforme de l'observation sociale

PP - Protection des populations

PRITH - Plan régional de l'insertion des travailleurs handicapés

PRO-A - Reconversion ou promotion par alternance

PRST - Plan régional de santé au travail

SIAO - Service intégré d'accueil et d'orientation

SRCTP - Service régional de contrôle de la formation et politique des titres professionnels

SeEr - Service économique de l'Etat en région

SESE - Service études, statistiques, évaluation

SGAR - Secrétariat général pour les affaires régionales

SIAE - Structure d'insertion par l'activité économique

SPST - Service de prévention et de santé au travail

URSSAF - Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

VAE - Validation des acquis de l'expérience



Organigramme



Directeur régional

Directeur régional délégué

CABINET

Service Etudes, Statistiques, Evaluation

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Service Ressources Humaines

Service Finances, Fonctionnement, Système d'information

PÔLE POLITIQUE DU TRAVAIL



Mission d'appui au pilotage et à l'animation

Service réglementation et relations du travail

Service Santé / Sécurité au travail

Unité Régionale d'Appui et de Contrôle Travail Illégal

PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES, MÉTROLOGIE



Service pilotage, appui et animation des DD(ETS)PP

Brigade d'enquêtes vins et spiritueux

Service concurrence

Service métrologie légale

PÔLE COHÉSION SOCIALE, FORMATION, CERTIFICATION



Mission régionale Interdep Inspection Contrôle Evaluation

Service Formations Certifications

Service Solidarités

Service Politique Ville

PÔLE ENTREPRISES, **EMPLOI ET ECONOMIE**



Service Mutations économiques et sécurisation de l'emploi

Service régional de contrôle de la formation et politique des titres professionnels

Service Fonds Social Européen

Service emploi

Service économique de l'Etat en région





DREETS Occitanie
5 esplanade Compans Caffarelli
BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex
dreets-oc.direction@dreets.gouv.fr
Tél.: 09 88 88 80 80

https://occitanie.dreets.gouv.fr

